

Assistants sociaux, éducateurs spécialisés ou de jeunes enfants, CESF...

Des carrières toujours bradées : C'est NON !!!

Malgré les engagements pris il y a un an et l'opposition persistante de l'intersyndicale CGT, FSU, SUD et FA FPT (cf. tract unitaire en pages 7 et 8), le gouvernement a finalement publié en l'état les décrets concernant la filière sociale, pourtant unanimement contestés avant le changement de majorité présidentielle de mai 2012. Dans l'attente de la grande refonte de l'ensemble des grilles de la fonction publique annoncée pour 2014 et 2015, les travailleurs sociaux pouvaient, a minima, espérer être positionnés sur les grilles de catégorie A de la filière médico-sociale (infirmières). Mais ils sont finalement reclassés sur les grilles du Nouvel Espace Statutaire (NES) refondant la catégorie B suite aux accords salariaux de 2008, signés par 4 organisations syndicales (CFDT, UNSA, CFTC et CGC).

L'union syndicale Solidaires a combattu le NES qui, en allongeant les carrières, a généré des pertes de rémunération sur l'ensemble de la carrière par rapport aux anciennes grilles et ce, dans toutes les filières. Ce qui a été mauvais pour tous l'est encore plus pour les cadres d'emplois sociaux. Ils perdent ainsi le peu de reconnaissance qu'ils avaient obtenu lors des accords Durafour de 1990, par la création du Classement Indiciaire Intermédiaire – qui devait lui-aussi être provisoire-. Ils sont désormais alignés en fin de carrière sur des emplois à recrutement niveau Bac/ Bac +2.

Les décrets du 10 juin 2013 entérinent donc le **maintien en catégorie B des travailleurs sociaux** recrutés sur Diplôme d'Etat à bac +3 alors qu'ils sont reconnus au niveau européen à équivalence de la licence.

- ✘ C'est une **régression salariale** sans précédent pour les assistants socio-éducatifs dont la carrière n'avait pourtant pas connu la moindre évolution depuis 20 ans.
- ✘ C'est un **déni de reconnaissance de l'expertise et de la technicité** validée par des Diplômes d'Etat Bac+3 !
- ✘ C'est un **mépris inacceptable** envers les travailleurs sociaux de plus en plus en proie à une perte de sens de leur travail et une dégradation de leurs conditions de travail dans de nombreuses collectivités.

Quant aux conseillers socio-éducatifs, la revalorisation du cadre d'emplois était aussi attendue depuis plus de 20 ans. Les nouvelles grilles procurent des gains indiciaires non négligeables notamment en fin de carrière (45 points pour les conseillers de base ; 107 points pour les conseillers supérieurs). Mais ils seront toujours tributaires d'une intégration dans la filière administrative pour avoir une carrière analogue aux autres filières au regard des responsabilités exercées.

Pour SUD, cette situation est totalement inacceptable.

Nous revendiquons :

- ✘ l'**homologation** des Diplômes d'Etat équivalant à 180 ECTS européens **au niveau II** français
- ✘ le **reclassement en catégorie A** des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants
- ✘ la **reconnaissance des qualifications et responsabilités** exercées au sein de la filière sociale par des rémunérations calquées sur les grilles de A type (attaché)

Le gouvernement a annoncé le lancement à l'automne des états généraux qui pourraient se tenir en juin 2014, pour revaloriser l'image du travail social.

SUD prendra toute sa place dans les mobilisations pour faire (enfin) reconnaître les professions sociales.



Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beaugard - bâtiments modulaires - porte 32

<http://www.sud-departementaux35.org>

